



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 11 février 2019, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235 ORDONNANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, DE RÉFECTION DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 175 000 \$ AFIN D'EN AUGMENTER L'EMPRUNT

2. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mars 2019.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au www.ville.mascouche.qc.ca.

Donné à Mascouche, le 27 mars 2019.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Linda Chau
greffe@ville.mascouche.qc.ca